

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Création d'un Fonds d'aides - Urgences Vénéon

Le Bourg-d'Oisans, le 28 juin 2024

En raison de l'extrême violence des intempéries et des crues torrentielles du Vénéon, survenues dans la nuit du 20 au 21 juin dernier, des dégâts matériels considérables, de l'analyse toujours en cours des dégâts occasionnés sur les équipements publics et les réseaux enterrés et aériens, la réponse des pouvoirs publics se devait d'être à la hauteur des espérances.

Afin d'aider les collectivités susceptibles d'intervenir (communes, intercommunalités, syndicats...), le Département a décidé de porter la création d'un Fonds d'aides - Urgences Vénéon, lors de sa commission permanente du 28 juin dernier. Le Département de l'Isère a également voté un abondement à ce nouveau fonds pour un montant de **5 millions d'euros**.

La CCO, pleinement associée à cette démarche, a d'ores et déjà souhaité abonder à ce fonds d'urgence pour un montant de **2 millions d'euros**.

Cette intervention forte de la part de la Communauté de communes de l'Oisans, totalement investi aux côtés du Département, traduit la volonté de s'associer activement et de participer financièrement à la reconstruction de cette vallée sinistrée.

Ce Fonds sera utilisé pour des travaux de reconstruction hors routes et ouvrages routiers, pris en charge directement par le Département de l'Isère.

Adresse de contact pour participer et abonder au Fonds d'aides porté par le Département de l'Isère : soutienvalleeduvénéon@isere.fr

Contact presse

s.poirot@ccoisans.fr

07 50 54 74 56

ccoisans.fr

Communauté de communes de l'Oisans

1 bis rue Humbert BP 50 - 38520 Le Bourg d'Oisans - Tél : 04 76 11 01 09 / accueil@ccoisans.fr / www.ccoisans.fr / Siret 243 800 745 00164